



Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 064-216400093-20260330-CRCM20032026-AU



## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026 2026ko martxoaren 20ko HERRIKO KONTSEILUA COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vendredi vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'AHETZE, convoqué le Lundi 16 Mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ramuntxo LABAT ARAMENDY, Maire puis du Doyen d'Age de l'assemblée pour l'élection du Maire, M. Joël LURO et enfin sous la présidence du Maire élu, Monsieur Ramuntcho GOYHETCHE.

**Etaient présent – e - s** : M. le Maire Ramuntcho GOYHETCHE, Marie ARAMENDY, Michaël SAUBAGNÉ, Séverine SAINT JEAN, Mathieu PORTET, Murielle MOLÉRÈS, Nathalie DERCOURT, Julien LAVILLARD, Romain FONTALIVE, Laura LATASA (arrivée à 18h06), Pierre ESPONDE, Agnès IRIBARREN, Emmanuel PEREIRA, Odette COQUEREL, Joël LURO, Santiago CAPENDEGUY, Maite FORDIN, Ramuntxo LABAT ARAMENDY, Maider CARRERA INDO.

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme Séverine SAINT-JEAN a été désigné en qualité de secrétaire (art L. 2121-15 du CGCT).

### ELECTION DU MAIRE

Suite aux élections municipales du dimanche 15 mars 2026 il convient de procéder à l'élection du Maire de la Commune d'Ahetze et ce, en application de l'article L.2122-14 du C.G.C.T. Conformément aux dispositions de l'article L.2122-8 du C.G.C.T, la séance est ouverte et présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal en vue de procéder à l'élection du Maire.

Sous la présidence de M. Joël LURO doyen d'âge de l'Assemblée, le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue en application de l'article L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales. Après s'être assurée que le quorum est atteint ; et après avoir désigné Mme ARAMENDY et FORDIN comme assesseurs, le Conseil Municipal a pris acte des candidatures de M. LABAT ARAMENDY Ramuntxo et M. GOYHETCHE Ramuntcho.

Après le premier tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls, blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Monsieur LABAT-ARAMENDY Ramuntxo : 4 voix.

Monsieur GOYHETCHE Ramuntcho : 15 voix.

Monsieur GOYHETCHE Ramuntcho ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et est immédiatement installé au premier tour de scrutin.

### M. GOYHETCHE, Maire, prend la parole :

Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,  
Chers Ahezta,

*Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement pour la confiance qui vient de nous être accordée à travers cette élection. Je mesure pleinement, l'honneur qui m'est fait aujourd'hui, mais aussi la responsabilité qui en découle. Être élu maire de notre commune est un engagement fort, que j'aborde avec humilité. Il y a 14 mois, nous laissons les clés de la mairie et nous siégeons dans l'opposition. Pendant cette période, nous avons défendu nos convictions avec constance, sérieux et détermination. Le scrutin de dimanche l'a montré clairement : notre commune est aujourd'hui partagée. L'écart très faible qui a conduit à notre élection — quatre voix — en est le symbole.*

*Ces quatre voix, nous les avons beaucoup entendues ces derniers jours. Quatre voix d'écart, quatre fois félicitations, parfois quatre visages qui se reconnaissent dans ce basculement de majorité. Mais au-delà de ce chiffre, il faut voir ce qu'il ne montre pas : la face immergée de l'iceberg qui en porte le socle profond, la*

**Captation vidéo intégrale du conseil municipal du 20 Mars 2026 disponible sur le site internet d'AHETZE**  
<https://www.ahetze.fr/vie-municipale/conseil-municipal/les-seances-du-conseil-municipal/>

*dynamique collective, la confiance qui s'est construite dans le temps. Ce socle de confiance en janvier 2025 à 586 aujourd'hui, soit 189 voix supplémentaires. Cela traduit une progression, une confiance renforcée, et surtout une ouverture que nous avons toujours revendiquée : ouverture au dialogue, à l'échange, au respect des différences, avec la volonté constante de ne jamais nous refermer sur nous-mêmes. Mais ces quatre voix nous obligent. Elles ne sont ni un aboutissement, ni un triomphe. Elles sont une responsabilité. Elles nous obligent à poursuivre le rassemblement. Elles nous obligent à élargir encore. Elles nous obligent à travailler, écouter, respecter dans la bienveillance. Il n'y a aujourd'hui ni revanche, ni exaltation. Il y a simplement une grande volonté de bien faire.*

*Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre. Nous disposons d'un programme qui nous guidera, et Mr Labat Aramendy exprimait dimanche soir qu'il était identique à celui d'Ahetzen. Mais nous savons qu'il devra évoluer, s'ajuster, s'enrichir, parfois il faudra aussi savoir s'adapter, dans un monde qui bouge. Nous avons aussi une pensée pour les services municipaux, qui connaissent à nouveau un changement politique. Nous irons à leur rencontre, pour échanger, écouter et construire ensemble les projets de service dont notre commune a besoin, sans douter un seul instant de notre capacité à faire sens commun pour le service public. Je souhaite que ce conseil municipal soit un lieu d'échanges sincères, de débats respectueux et de décisions éclairées. La diversité des points de vue est une richesse, à condition qu'elle s'exprime dans le respect. À celles et ceux qui n'ont pas fait le choix de notre équipe, je veux dire que nous les entendons. Leur voix compte, et elle continuera de compter. Nous sommes convaincus que des espaces de dialogue, de convergence et de co-construction sont possibles, et qu'ils seront nécessaires pour répondre aux attentes des Aheztar.*

*Aupa Ahetze.*

*Je vous remercie.*

### **M. Santiago CAPENDEGUY (groupe Ahetzen) demande à prendre la parole :**

*M. le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers – eres – municipaux chers collègues, chers amis, chers Aheztars, les élections municipales qui viennent de se tenir ont livrées un résultat particulièrement serré. 4 voix seulement séparent les 2 listes. Ces résultats appellent de notre part à toutes et tous humilité, responsabilité et respect du débat démocratique et souligne aussi avec force l'importance du vote chaque voix compte et cette élection en est une illustration très concrète. Quelques scrutins seulement ont suffi à sceller l'issue du scrutin, cela rappelle combien la participation de chacune et chacun est essentielle à la vitalité de notre démocratie locale. Avec près de 70 % de participation, notre commune enregistre d'ailleurs le taux de participation le plus élevé du Pays Basque Nord. Cette mobilisation remarquable témoigne de l'attachement des habitantes et habitants à leur village à son avenir et aux choix collectifs qui le façonnent c'est un signal fort qui mérite d'être salué et respecté ? Mais ce résultat doit être replacé dans une histoire plus longue que nous avons déjà connue. A deux reprises en 2011 et en 2024 les maires ont été mis dehors avant la fin de leur mandat dans des conditions qui interrogent. On retrouve aujourd'hui encore le même noyau d'acteurs et d'actrices qui présente à nouveau de manière légitime un débat démocratique.*

*C'est précisément en réaction à ces agissements qu'est née en 2011 la liste Ahetzen avec une volonté de défendre une autre manière de faire de la politique locale plus respectueuse et développant une démocratie participative. Depuis année après année nous avons travaillé au service des Aheztars d'abord au sein de l'opposition de 2011 à 2024 puis dans rôle de majorité durant 14 mois depuis Janvier 2025, toujours avec la même ligne de conduite : défendre l'intérêt du village et le respect des règles démocratiques. Près d'une semaine après la tenue de élections, qui resteront dans nos mémoires, ni vainqueur et ni vaincu seulement un village comme tu l'as dit partagé. Mais je ne souhaite pas aujourd'hui faire comme si rien ne s'était passé.*

*Quelques jours avant le premier tour un document a été diffusé publiquement ce document met en cause de manière grave mon intégrité, mon action et mon engagement il ne s'agit pas ici de débat d'idée ni de confrontation de projets. Ce qui est important en emportant le cœur de toute campagne démocratique mais d'attaques qui portent atteinte à l'honneur et à la loyauté. Au-delà de ma personne c'est aussi ma famille, mes colistiers et toutes celles et ceux qui nous accompagnent et qui nous ont fait confiance depuis de nombreuses années qui se trouve atteint. Mon engagement en politique ne date pas d'hier et chacun ici le sait depuis plus d'une décennie je me suis investi au service de notre commune avec constance et conviction. J'ai assumé des responsabilités, conduit des projets portés des idées toujours dans le respect des règles et de l'intérêt général. J'ai été candidat tête de liste engagé dans différentes échéances électorales municipales, communautaires, départementales, et européennes.*

*La démocratie ne peut pas s'accommoder de pratiques qui consistent à jeter le doute sur la probité des personnes sans fondement clairement établi d'autant plus que je suis un deuxieme adjoint et conseiller communautaire.*

*La critique est légitime elle est même nécessaire mais elle doit rester dans le cadre des faits et le respect de la responsabilité et je refuse catégoriquement que l'on substitue au débat d'idée une stratégie fondée une stratégie fondée sur la suspicion et l'atteinte aux personnes. Rester silencieux face à de telles pratiques reviendrait à les banaliser. Et ce qui devient banal finira toujours par être accepté. Hors cette banalisation n'est pas acceptable. C'est pourquoi je mène une réflexion profonde sur laquelle je pourrai être amené éventuellement à engager des démarches auprès des instances compétentes. Il est important de prendre des décisions en dehors de l'émotion. Nous avons collectivement une responsabilité, celle de donner l'exemple, celle de fixer un cap clair avec des limites à ne pas franchir car c'est aussi cela de faire vivre la démocratie savoir débattre avec exigence sans jamais renoncer au respect. Je vous remercie.*

### **M. Ramuntxo LABAT ARAMENDY (groupe Ahetzen) demande à prendre la parole :**

*Je vais enchaîner tant qu'on y est, je n'ai pas pris de notes, je vais parler à mon habitude avec le cœur. On sort de 14 mois de mandat, d'activités aux manettes du village. Pour moi ça a été quatorze mois de campagne électorale. On n'a pas eu d'opposition constructive. On a été mis sur le pilori de suite. Tout ce qu'on faisait n'était pas bien fait. Ce n'était pas la même méthode. Voilà.*

*Ça a été l'année, après par contre, quand il y a une élection qui arrive, il y a des règles. Et des périodes officielles de campagne électorale. Avec 15 jours. Je parlerai après du tract donc tu as fait mention Santiago. Mais ce bruit de fond c'est Ahetzen qui s'amuse à crever des pneus. C'est Ahetzen qui envoie la police chez certaines personnes pour faire cesser des activités. C'est les Abertzale qui continuent à œuvrer comme ils savent le faire depuis des années. Tout ça, je l'ai entendu jusqu'à dimanche dernier. Ça fait mal, ça fait très mal. On ne joue pas à ça. On n'est pas dans une cour de récréation ici, on est investi pour le village comme dit Santiago. On est des personnes intègre. On n'a pas d'ambition politique. C'est de la conviction. C'est l'envie de s'engager pour les autres, pas que pour soi.*

*Pour faire améliorer les choses pour le collectif. Je ne parle même pas des réseaux sociaux. Tous les relais qui sont dans les réseaux sociaux, parle d'influenceur, maintenant c'est la grande mode de l'influenceur sur les réseaux sociaux. Mais en fait, dans les règles des élections en France, et vous le savez depuis un moment puisque, altérer un peu la sincérité d'un vote, c'est condamnable. Donc sortir un tract le mercredi quatre jours avant le scrutin où on remet en question, on laisserait croire que les trois têtes les trois premiers de la liste ont fait un tratu pour couvrir une déclaration préalable de travaux en partenariat avec les services, c'est osé. Qu'on laisse croire aussi que les documents fournis par le biais du personnel de mairie et falsifié n'est pas le bon. C'est jouer quand même avec les personnes qui au quotidien viennent dans cet établissement pour nous faire tourner le service.*

*Donc, le groupe s'est réuni cette semaine, on a beaucoup échangé, on a beaucoup réfléchi, mais on est obligé de poser un recours. Puisque pour nous, la sincérité du vote est altérée.*

*Voilà. Donc, le débat démocratique, oui ici, beaucoup, tant que vous le voulez. Mais les bruits de fond les relais sur les réseaux sociaux, les messages non fondés diffamatoires. Non. Pas à Ahetze. On n'est pas dans la politique spectacle qu'on voit à longueur de journée sur les chaînes d'information. On est dans un village, on se connaît tous, on est tous des mêmes familles, voilà, les 2 côtés des familles croisées. Ça, ce n'est pas possible., donc, nous, on a fait ce choix-là, assumé par tout le groupe, et on verra qu'est-ce qu'il y en découle mais c'est tout juste pour moi pas acceptable et comme disait Santiago ne rien faire c'est cautionner donc, on ne peut pas cautionner sans rien faire. On n'est pas sur un jeu et l'engagement il faut qu'il soit sincère, les accusations il faut qu'elles soient fondées et le débat il faut qu'il soit sincère avec les vrais thématiques du village.*

*Beaucoup de thématiques du village ont été mises de côté pendant les dix dernières années qui sont récurrentes, qui appellent à interrogation. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire et vous mettre au courant aussi de la démarche.*

### **M. le MAIRE :**

*Merci de nous mettre au courant de la démarche. Effectivement, vous avez la possibilité de déposer un recours. C'est moi qui vous en ai parlé pour d'autres raisons.*

*C'est moi qui vous en ai parlé quand on était en haut dans le bureau, notamment vis-à-vis du résultat de l'élection. Si le résultat devait être contesté. Il pouvait l'être contesté par un recours de la liste qui était perdante. C'est aussi derrière ce qu'avait confirmé, M. POUJADE. Donc effectivement, c'est ça, ça fait partie des possibilités. J'aimerais juste réagir à une partie des propos. Et après le recours s'il doit aller en justice, ben on verra, ce que ça peut donner. Dans le tract qu'on a, et dans l'ensemble de notre campagne depuis le début, depuis 2024, on a toujours fait le choix de ne jamais évoquer les services municipaux. Dans le tract qu'on a envoyé le mercredi avant l'élection, on ne parle pas non plus des services municipaux. Quand on parle de la sincérité des documents, on parle de la sincérité de documents administratifs. Ça ne remet pas du tout en cause ni le travail des agents. Ni, on ne parle pas du tout de la sincérité des agents. On parle de la sincérité d'un document, dans le sens où au moment où on le reçoit : est-ce qu'il est bien complet, bien actualisé, est-ce qu'il correspond à la situation de la collectivité à ce moment-là ? À aucun moment, ça n'engage les agents.*

### **M. LABAT ARAMENDY**

Il est rempli par les agents ce document. C'est les agents qui te l'on fournit.

### **M. le MAIRE :**

Non, pour moi, le document qui m'est envoyé est de la responsabilité du maire. C'est-à-dire que c'est le maire qui communique un document.

Après dans la manière dont ils l'envoient peu importe, mais c'est le maire qui assume un document et qui transmet un document.

C'est-à-dire que dans une mairie, le responsable de tout ce qui est communiqué, c'est le maire. Ce n'est pas les agents. De la même manière, que quand on a un conseil municipal, en disant M. GOYHETCHE est ce que vous trouvez normal que vous n'avez pas payé une facture en 2023 ? La question n'incriminait pas les agents, elle m'était posée à moi directement. C'est-à-dire, qu'à un moment donné, est-ce que moi, responsable de la collectivité à ce moment-là, j'ai payé ou non une facture ? Les agents ils n'entrent pas dans cette discussion-là. Et là, de la même manière, quand moi je questionne un document administratif, je ne questionne pas du tout le travail des agents.

### **M. LABAT ARAMENDY**

Un maire, il a toutes les responsabilités de la mairie certes. Mais un maire, il ne peut pas travailler seul. Le maire s'appuie sur ses services. Et moi, je ne suis pas comptable. Donc la comptabilité, j'ai entièrement confiance au service comptabilité de la mairie.

Le service de la comptabilité, il t'a fourni le document mis à jour à la date de l'envoi. Après dire qu'il n'est pas bon pour moi c'est directement remettre en question l'intégrité des agents, chacun l'interprètera de la manière dont il voudra.

### **M. le MAIRE :**

Mais pas du tout. Vous essayez de vous défaire de vos responsabilités. La responsabilité des documents qui sont transmis elle est la responsabilité du maire et de personne d'autre. Et pareil sur les autorisations d'urbanisme, je ne sais pas pourquoi on notifie, à un moment donné, on a encore le travail des services, enfin l'autorisation qui a été délivrée et elle est signée par un élu et au bénéfice d'un élu. Il n'y a pas de service là-dedans.

### **M. LABAT ARAMENDY**

C'est l'élu qui doit se l'afficher ou c'est les services qui l'affichent ?

### **M. le MAIRE :**

Ça peut importe, ce n'est pas la question, moi je constate juste qu'un maire a un moment donné s'il veut protéger ses services, puisque c'est le sujet, il ne fait pas le grand chevalier blanc "Regardez, je protège mes services" non. Il met en place des process, du management, de la technique qui permet que tout le monde puisse bien faire son travail correctement.

### **M. LABAT ARAMENDY**

Travail de confiance.

**M. le MAIRE :**

Oui, mais un moment donné on ne peut pas se défaire de ses responsabilités. Une autorisation d'urbanisme, elle est délivrée par un élu et le seul responsable de la communication, de la publication et de la mise en place de cette autorisation ou de d'autres documents qui sont communiqués, c'est les élus et personne d'autre.

Mais si on va par là, c'est pas non plus le maire qui rédige l'arrêté. Mais pourtant, celui qui en est responsable, c'est bien celui qui le signe.

**M. LABAT ARAMENDY**

Écoute chacun jugera, et surtout le tribunal administratif Jugera.

Pour nous, c'est de l'adaptation. Et les chiffres encore une fois, on leur fait dire ce qu'on veut. Certains à droite, ça les avantages, les autres à gauche, ça les avantages aussi. Quand tu as pléthore de chiffres comme ça, tu peux leur faire dire ce que tu veux., il y a des services il y aura un vote de budget et on verra qu'est-ce qu'il en sera.

**M. le MAIRE :**

Oui, mais c'est bien le choix des élus aussi qui a été de ne pas, en amont des élections, mettre les chiffres.

**M. LABAT ARAMENDY**

Est-ce qu'on est obligé de le faire ?

**M. le MAIRE :**

Non, mais c'est un choix des élus

**M. LABAT ARAMENDY**

Oui assumé encore une fois.

**M. le MAIRE :**

Donc c'est bien de la responsabilité des élus.

**M. LABAT ARAMENDY**

Ne pas sortir les comptes en amont de la passation, ce n'est pas obligatoire. Donc, les services, ils travaillent, ils sont encore en train de finaliser., maintenant, on n'a pas à voter avant les élections.

**M. le MAIRE :**

Oui, c'était votre choix, on est d'accord là-dessus.

---

## **FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ÉLECTION DES ADJOINTS**

Le Maire expose que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

Les dispositions de l'article L 2122-2 du C.G.C.T prévoient que le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de son effectif légal. Ainsi compte tenu de l'effectif légal du Conseil Municipal fixé à 19 conseillers, ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 5 adjoints. M. le Maire propose la création de 5 postes d'adjoints.

Le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2122-7-2 du C.G.C.T, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'élection de 2 adjoints et plus, les listes de candidats doivent comporter un nombre égal de candidats à celui du nombre d'adjoints à élire déterminé préalablement par le conseil municipal. La présentation de listes incomplètes n'est pas admise ni les candidatures isolées.

M. le Maire fait appel aux candidats.

Mme Marie ARAMENDY présente sa liste ainsi constituée :

- 1<sup>ère</sup> Adjointe : Marie ARAMENDY
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Michaël SAUBAGNÉ
- 3<sup>ème</sup> Adjointe : Séverine SAINT JEAN
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : Mathieu PORTET
- 5<sup>ème</sup> Adjointe : Murielle MOLERES

Le conseil municipal prend acte de cette candidature de liste, puis procédé aux opérations de vote pour élire les adjoints au Maire.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 15

Liste Marie ARAMENDY : 15 voix.

---

## **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

Mme Marie Aramendy lit en séance la charte de l'élu local dont un exemplaire est remis à chaque membre du conseil municipal.

---

## **OBJET DE LA DELIBERATION N° 2026 03 01**

### **DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

**Délibération adoptée à l'unanimité**

---

**Fin de la séance à 19h00**

M. le Maire  
M. Ramntcho GOYHETCHE

